



PARIS, le 20 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

SE FAIRE UN FLIC NE COÛTE RIEN.

La condamnation, par un juge de Nantes, à 35 heures de travaux d'intérêt général à l'encontre d'un mineur auteur de refus d'obtempérer avec coups et blessures ayant entraîné 30 jours d'Incapacité Totale de Travail, au policier grièvement blessé, pose questions.

Pourquoi une trop grande mansuétude, pour ne pas dire impunité, est-elle accordée à des auteurs de crimes ou délits, lorsque ceux-ci s'en prennent notamment à des représentants des forces de l'ordre ?

Ne serait-il pas normal de considérer, pour certains, que s'en prendre à des policiers pourrait constituer des circonstances atténuantes, contrairement aux dispositions du code pénal ?

Est-il admissible que des magistrats, qui doivent rendre la justice au nom du Peuple français soient inféodés à certaines organisations syndicales et politiques ouvertement « anti-flics » ?

N'est-il pas choquant que les magistrats soient encore les seuls fonctionnaires, en France, irresponsables des conséquences des décisions qu'ils prennent dans le cadre de leurs activités judiciaires ?

Pourrait-on réfléchir, maintenant, à établir un contre-pouvoir, légitime, au tout puissant pouvoir judiciaire qui n'est pourtant composé que de femmes et d'hommes susceptibles de commettre des erreurs comme le commun des mortels ?

L'A.N.R.P., association qui fédère des milliers de retraités, actifs et amis de la police rappelle aux magistrats que les policiers méritent leur respect et leur soutien, dans le cadre de la Loi, afin que nos concitoyens retrouvent la confiance dans nos Institutions judiciaires et se sentent protégés ; ainsi notre démocratie perdurera.

L'A.N.R.P. suivra avec la plus grande attention la décision qui sera rendue en appel pour les faits de Nantes en rappelant que le parquet avait demandé en première instance un an de prison avec sursis, pour des faits qui auraient pu être poursuivis pour tentative d'homicide.

CONTACT PRESSE

Pascal BENITEZ

Chargé de communication

01 45 32 34 81 - contact@anrp.fr

Association Nationale des Retraités des actifs et des amis de la Police

26, rue Sainte-Félicité, 75015 Paris - Tél. 01 45 32 34 81 - E-mail : contact@anrp.fr

Site : www.anrp.fr - SIRET n° 77568530800014 - A.P.E. 9499Z

Association indépendante créée en 1956 déclarée à la Préfecture de police conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sous le n° 56/730 J.O. du 27.07.1956